

Registre aux délibérations du conseil communal de Beaufort

Séance publique du 28 novembre 2018

Date de l'annonce publique de la séance: 21 novembre 2018

Date de la convocation des conseillers: 21 novembre 2018

Présents: M. Camille Hoffmann, bourgmestre, président;
Mme Lily Scholtes et M. Emile Wies, échevins;
Mme Andreza Sanguessuga Nene, M. Jean-Paul Stirn,
Mme Cindy Pereira, M. Jean-Luc Nosbusch,
Mme Marie-Ange Marson, Mme Sandra Levy, conseillers;
M. Georges Rischette, secrétaire communal.

Absent: ./.

No: 3

Réf.: GR/2018-132

Objet: Approbation de l'acte notarié numéro 18/42.338 du 21 novembre 2018

Le Conseil Communal,

Revu sa délibération du 25 juillet 2018, approuvée le 10 octobre 2018, N°TI/233/18, aux termes de laquelle le conseil communal a approuvé un compromis du 17 juillet 2018, concernant l'acquisition d'une propriété foncière d'une contenance totale de 117 ares 77 centiares, appartenant à Madame Catherine Thinnes, psychologue et à Monsieur Moritz Thinnes, historien d'art, demeurant à L-2665 Luxembourg 58, rue du Verger ;

Attendu que la propriété est composée d'un bâtiment à habitation, de terres labourables et de bois, à savoir :

Numéro cadastral	Nature	Section	Lieu-dit	Contenance
30/2	Bâtiment à habitation	B de Kosselt		1are95centiares
30/421	Terre labourable	B de Kosselt	Auf dem Huschbour	4ares30centiares
30/3618	Terre labourable	B de Kosselt	Auf dem Huschbour	26ares15centiares
26/3554	Bois	B de Kosselt	Auf dem Huschbour	55ares65centiares
1007/1049	Terre labourable	ED d'Eppeldorf	Esselbour bei Elteschmoor	6ares80centiares
1017/2621	Terre labourable	ED d'Eppeldorf	Auf Tinnes	22ares92centiares

Attendu que le prix convenu entre parties s'élève à 335.000,00 € ;

Attendu que le bâtiment à habitation est située partiellement à l'intérieur du périmètre d'agglomération, en zone faible densité et que les terres labourables et bois sont situés à l'extérieur du périmètre d'agglomération, en zone agricole et forestière ;

Attendu que la présente transaction se fait pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de l'aménagement d'une crèche en forêt ;

Vu l'article 4/130/223800/15003 du budget de l'exercice 2018 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

A l'unanimité,

Décide d'approuver l'acte numéro 18/42.338, fait et passé à Beaufort le 21 novembre 2018, par-devant Me Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, entre l'administration communale de Beaufort et les conjoints Catherine Thinner et Moritz Thinner, demeurant à L-2665 Luxembourg 58, rue du Verger, à savoir,

Numéro cadastral	Nature	Section	Lieu-dit	Contenance
30/2	Bâtiment à habitation	B de Kosselt		1are95centiares
30/421	Terre labourable	B de Kosselt	Auf dem Huschbour	4ares30centiares
30/3618	Terre labourable	B de Kosselt	Auf dem Huschbour	26ares15centiares
26/3554	Bois	B de Kosselt	Auf dem Huschbour	55ares65centiares
1007/1049	Terre labourable	ED d'Eppeldorf	Esselbour bei Elteschmoor	6ares80centiares
1017/2621	Terre labourable	ED d'Eppeldorf	Auf Tinnes	22ares92centiares

pour le prix total de trois cent trente-cinq mille euros (335.000,00 €).

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente décision.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

(suivent les signatures)

Pour expédition conforme.

Beaufort, le 30 novembre 2018

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,